

ARRÊTÉ N° 1 – 2018-2019
portant composition du Conseil régional des délégués des
élèves et étudiants de l'enseignement agricole public
(CRDEEEAP)

- VU** les articles D814-44 à 47 du code rural et de la pêche maritime (décret n° 2011-1462 du 7 novembre 2011 relatif à la composition du conseil régional des délégués des élèves et étudiants de l'enseignement agricole) ;
- VU** l'arrêté du 19 avril 2012 relatif aux modalités d'organisation des élections des représentants des élèves et étudiants des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles dans les instances consultatives de l'enseignement agricole ;
- VU** la circulaire DGER/SDPOFE/C2013-2013 du 2 octobre 2013 relative aux élections des représentants des élèves et étudiants ;
- VU** les résultats des élections des représentants des délégués élèves et étudiants des établissements publics de l'enseignement agricole ;

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

A R R Ê T É

Article 1 : La composition du conseil régional des délégués des élèves et étudiants de l'enseignement agricole public est fixée comme suit :

Article 2 : Sont désignés en tant que représentants des délégués des élèves et étudiants de l'enseignement agricole public :

Titulaire	Suppléant
BIDON Emilie	BUEKHARDT Mathias
ROBERT Quentin	FERNANDES Angélique
DIALLO Yann	BOULOGNE Iéa
GENEST Audrey	
MOUSSET Nicolas	COMMEYRAS Cécile
MOINS Léo	CHAUVIN Samuel
MIQUEL Quentin	PEGUES Alexandre
BOUBAL Paul	SOURDOULAUT Hugo
TOUZE Julien	ALIBERT Théo
DUCELLIER Matthieu	CHABERT sullivan
TRUCHET Clarisse	KEBAHA Laury
NEE Heidi	SIRIEX Liza
LEBOURG Antoine	LESAGE Lucas
RAVEZ Axel	PECH Manon
BORIE Jérémy	DEFRETIERE Hendy
VARLOTEAU Louna	GOUVEIA Clara
ROUSSEAU Ambroise	ESTRADE Valentin
BAROU Jean	MOTARD Quentin
HOTTIN Eléonore	
GAL Léo	
LHERMENAULT Matthias	
BOULMAKOU7-VERDIER Leïla	NURY Yanis
HENRI Noé	PELARDY Alicia
CHAPILLON Jocelin	RAMPAER Charles
MUSSARD Hugo	FAURE Amandine
MATRAIRE Chloë	
MARTIS Julie	
CASSAR Luis	LAARMAN Samuel
MARCHAL Boyle	HERVE Killian
GUEIFFIER Marian	BOIS FARINAUD Alexis
DA SILVA Estelle	FERAUD Damien
LATHUILIERE Julien	RAYMOND Coline
GARRET Benjamin	BLANDIN Emelyne
DAVIAU Enzo	LEGAR Madeline
MAUCHAMP Julien	MONTANVERT Maeva
CHAPUIS Mathilde	MARZOUT Chloé
LOUBIER Lucat	BALESIO Kylian
DARPHEUILLE Corentin	DUPUY céline
MICHAUD Corentin	
MOREAU Nicolas	FAURE Appoline
MOUNIER Léo	VERISSEL Dylan
BERNADET Yoann	BAYLE Lily
ARTHAUD Pierre	SIMON Yohann
CURTALIN Nelia	
PORTO Manon	
COLLOMBET Julien	CHABERT D'HYERES Pacôme
PAULY Emma	CORBET Carla
CHAVOUTIER Matthieu	LECLERE Manon
DECONINCK Océane	SERRA Marine
MERMET-PERROZ David	ANTOINE Max
ROMBA Lilou	CARRET Emeline
HOARAU Bruno	PEROTTI Axel
TARRAGON Emilie	GRAIZEAU Lola

Article 3 : La présidence du CRDEEEAP est assurée par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou par son représentant.

Article 4 : Les membres élus du CRDEEEAP sont désignés pour une durée de deux ans à compter du 4 décembre 2018.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Fait à Lempdes, le 05 décembre 2018

Pour le DRAAF, le Directeur Régional Adjoint de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt,
Chargé du Service Régional de la Formation et du Développement



Marc CHILE